

2. Modifications de marchandises classées dans l'IDTF

Pour les marchandises suivantes, les modifications ont été intégrées dans l'IDTF. Certaines d'entre elles ont été réalisées en raison d'adaptations du Règlement (UE) n° 68/2013 relatif au catalogue des matières premières pour aliments des animaux :

N° IDTF	Nom de la marchandise	Modifications	Niveau de nettoyage	Date de publication	Applicable à partir de :
10046	Farine de poisson et aliments composés contenant de la farine de poisson (à l'exception des aliments d'allaitement destinés à l'alimentation des ruminants non sevrés)	Ajout de « Farine d'invertébrés marins (10.11.1) »	Liste des différences	03.12.2024	03.12.2024
10153	Autres produits dérivés de ruminants (voir description)	Ajout de « Cholestérol issu de la graisse de laine (9.17.1) »	Liste des différences	03.12.2024	03.12.2024
20084	Caisses pour le transport de viande non lavées	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la traduction allemande de la marchandise. Modification du niveau de nettoyage pour Qualimat Transport « Interdit, pas de procédure de réaffectation autorisée » 	Liste des différences	03.12.2024	03.12.2024
30058	Sulfate de baryum	Suppression du numéro car la marchandise relève du N° IDTF 30532 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage C »	C	03.12.2024	03.12.2024
30108	White spirit	<ul style="list-style-type: none"> Ce numéro IDTF sera supprimé Toutes les marchandises de ce numéro sont déplacées sous le N° IDTF 10048 	C	03.12.2024	03.04.2025
30121	Acide sulfurique	Suppression du numéro car la marchandise relève	C	03.12.2024	03.12.2024

		du N° IDTF 30532 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage C »			
30252	Résine d'urée-formaldéhyde	<ul style="list-style-type: none"> • Changement du nom de la marchandise en « Résine de formaldéhyde » • Ajout de « 30525-89-4 » aux numéros CAS • Ajout de "Granuform 91 (paraformaldéhyde), Granuform 96 (paraformaldéhyde) dans la section « Exemples de noms commerciaux » • Ajout de « Paraformaldéhyde » et « Résine d'urée-formaldéhyde » à la section « Produits apparentés » • Suppression de la description « Genre d'adhésif, colle (résine artificielle) » 	C	03.12.2024	03.12.2024
30297	Sulfate de calcium (en poudre)	Suppression du numéro car la marchandise relève du N° IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage B »	B	03.12.2024	03.04.2025
30308	Matières premières d'origine végétale nécessitant un nettoyage minimum de niveau B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du numéro du produit apparenté « Fructo-oligosaccharides liquides » de 4.1.14 à 13.2.11 • Ajout de « Jus de radis » (4.11.1) 	B	03.12.2024	03.12.2024
30311	Autres matières premières nécessitant un nettoyage minimum de niveau B	<p>Modifications de certains produits apparentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de « Levures [levure de 	B	03.12.2024	03.04.2025

		<p>bière] (cellules mortes ou inactivées) (12.1.5)» par « Levures inactivées [levures de bière, inactivées le cas échéant], liquide (12.1.5) »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de « Biomasse bactérienne riche en protéines, liquide » (12.2.8) • Ajout de « Protéines d'origine unicellulaire de bactéries, liquide » (12.1.13) • Suppression de « Ensilage de mycélium issu de la fabrication de la pénicilline (12.1.6) • Remplacement de « Produit de Trichoderma viride riche en protéines, liquide » (12.1.9) par « Protéines d'origine unicellulaire de champignons/fungi, liquide » (12.1.9) • Remplacement de « Sous-produits végétaux de la fabrication de boissons spiritueuses » (13.1.14) par « Coproduits végétaux de la fabrication de boissons spiritueuses humides » (13.1.14) • Suppression de « Polyhydroxybutyrate issu d'une fermentation avec 			
--	--	--	--	--	--

		<p>Ralstonia eutropha, sec » (12.2.7)</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression de « Produit d'Aspergillus oryzae riche en protéines, sec » (12.1.11) 			
30380	Sulfate de fer de qualité non alimentaire	Suppression du numéro car la marchandise relève du N° IDTF 30531 « Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage B »	B	03.12.2024	03.12.2024
30433	Mélasses, vinasses et produits similaires	<ul style="list-style-type: none"> Modification du numéro du produit apparenté « Vinasse [CMS (solubles de mélasse condensés)] » de 12.2.1 à 12.3.1 Suppression de « Sous-produits de la fabrication d'acide L-glutamique » (12.2.2) Suppression de « Sous-produits de la fabrication de mono-chlorhydrate de L-lysine avec Brevibacterium lactofermentum » (12.2.3) Suppression de « Sous-produits de la fabrication d'acides aminés avec Corynebacterium glutamicum (cellules inactivées/tuées) » (12.2.4) Suppression de « Sous-produits de la fabrication d'acides aminés avec Escherichia coli K12 (cellules 	B	03.12.2024	03.12.2024

		<p>inactivées/tuées)» (12.2.5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de « Sous-produit de la fabrication d'enzymes avec <i>Aspergillus niger</i> (cellules inactivées/tuées)» (12.2.6) • Suppression de « Polyhydroxybutyrate issu d'une fermentation avec <i>Ralstonia eutropha</i> » (12.2.7) 			
30440	Huiles (liquides), graisses, acides gras, huiles acides (estérifiées) d'origine végétale étiquetés food/feed / pharma ou appropriés pour un usage food/feed/ pharma	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du numéro du produit apparenté « Huiles végétales usagées d'usine alimentaire » de 2.20.2 à 13.1.19 	C	03.12.2024	03.12.2024
40318	Sulfate de calcium (dimension des particules >2mm)	<p>Dans la version anglaise, remplacement des orthographes en « f » par des orthographes en « ph » dans les numéros cités.</p>	Voir IDTF	03.12.2024	03.12.2024
30531	Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage B				
30532	Sels de sulfates de qualité non alimentaire avec régime de nettoyage C				
30503	Vinyl sulfonate de sodium				
30448	Clinker de sulfoaluminate de calcium broyés				
40383	Sulfate de fer, qualité alimentaire feed/food				

40341	Matières premières d'origine végétale nécessitant un nettoyage minimum de niveau A	<p>Modification de certains produits apparentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de « Pulpe de pommes pressée ; [Marc de pommes pressé] » (5.4.2) des versions française et allemande de l'IDTF. Ce produit est rattaché au N° IDTF 40400. • Remplacement de « Gluten de maïs sec » par « Protéine de maïs [gluten de maïs] » (1.2.8) • Remplacement de « Aliment sec à base de gluten de maïs » par « Protéines fourragères de maïs [gluten feed de maïs] » (1.2.9) • Modification de la traduction française de « Graine de pavot » (2.23.1) • Modification du numéro du produit apparenté « Fructo-oligosaccharides secs » de 4.1.14 à 13.2.11 • Ajout de « Farine d'algues Asparagopsis » (7.1.7) • Ajout de « Champignons/Fungi , séchés » (7.2.1) • Ajout de « Mélasse de bois » (7.14.2) • Ajout de « Aliment de tourteau d'extraction 	<p>Voir IDTF N°40400</p> <p>Voir IDTF</p>	03.12.2024	03.12.2024
-------	--	--	---	------------	------------

		<p>de germes de maïs/ Tourteau feed d'extraction de germes de maïs » (1.2.19)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de « Mélange grain-raffes de maïs » (1.2.20) • Ajout de « Mélange grain-raffes de maïs, avec balles » (1.2.21) • Ajout de « Aleurone de blé » (1.11.26) • Ajout de « Arachides » (2.6.5) • Ajout de « Farine de soja toasté ou autoclavé » (2.18.16) • Ajout de « Graine de chia » (2.24.1) 			
40342	Matières premières d'origine minérale nécessitant un nettoyage minimum de niveau A	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de « Chélates de calcium » (11.1.14) • Ajout de « Chélates de magnésium » (11.2.12) • Ajout de « Gluconate de sodium » (11.4.8) 	A	03.12.2024	03.12.2024
40343	Autres matières premières nécessitant un nettoyage minimum de niveau A	<p>Modification de certains produits apparentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de « Levures inactivées [Levure de bière, inactivées, selon le cas] » (12.1.5) • Suppression de « Huiles végétales usagées d'usine alimentaire » (13.1.19) • Ajout de « Produit bactérien riche en lactate d'ammonium » (12.3.5) 	A	03.12.2024	03.12.2025

		<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de « Protéines d'origine unicellulaire de bactéries, sec » (12.1.13) • Ajout de « Coproduit de la production de glucono- δ-lactone, riche en acide gluconique » (12.3.6) • Ajout de « Tréhalose » (13.2.12) • Ajout de « Palmitoléthanolamide » (13.6.14) • Ajout de « Biomasse fongique » (12.2.9) • Ajout de « Coproduits de la production d'acides aminés ou de leurs sels » (12.3.2) • Ajout de « Coproduits de la fabrication d'enzymes » (12.3.3) • Ajout de « Produit bactérien riche en polyhydroxybutyrate » (12.3.4) • Suppression de « Produit de Methylophilus methylotrophus riche en protéines » (12.1.1) • Suppression de « Produit de Methylococcus capsulatus (Bath), d'Alcaligenes acidovorans, de Bacillus brevis et de Bacillus firmus riche 			
--	--	---	--	--	--

		<p>en protéines » (12.1.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de « Produit d'Escherichia-coli riche en protéines » (12.1.3) • Suppression de « Produit de Corynebacterium glutamicum riche en protéines » (12.1.4) • Suppression de « Produit de Lactobacillus spp., riche en protéines » (12.1.8) • Ajout de « Biomasse bactérienne riche en protéines, sec » (12.2.8) • Suppression de « Polyhydroxybutyrate issu d'une fermentation avec Ralstonia eutropha » (12.2.7) • Suppression de « Produit d'Aspergillus oryzae riche en protéines » (12.1.11) • Remplacement de « Produit de Trichoderma viride riche en protéines, sec » par « Protéines d'origine unicellulaire de champignons/ fungi, sec » (12.1.9) • Remplacement de « Sous-produits des plantes sèches de la production de spiritueux » par 			
--	--	--	--	--	--

		« Coproduits végétaux de la fabrication de boissons spiritueuse, sec » (13.1.14)			
40400	Matières premières humides et non liquides d'origine végétale	<p>Modification de certains produits apparentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de « Gluten de maïs humide » par « Protéine de maïs [gluten de maïs] humide » (1.2.8) • Remplacement de « Aliment humide à base de gluten de maïs » par « Protéines fourragères de maïs [gluten feed de maïs] humide » (1.2.9) • Ajout de « Ensilage vert » (6.6.4) • Ajout de « Ensilage préfané » (6.6.5) 	Liste des différences	03.12.2024	03.12.2024